



**Dossier traité par:**  
Steph Hoffarth Secrétaire communal  
Tél.: 28 13 73 222  
E-mail: steph.hoffarth@betzdorf.lu

**Ministère de la Famille, de  
l'Intégration et à la Grande Région  
c/o Monsieur Jacques Brosius**

Berg, le 26 novembre 2020

**Concerne:** Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous l'avis du bourgmestre de la commune de Betzdorf, élaboré conjointement avec la commission d'intégration, quant au sujet sous rubrique :

La prise de position de la commission d'intégration s'est concentrée sur les huit questions les plus pertinentes à approfondir dans le cadre de cette requête de la Ministre Madame Cahen tout en sachant qu'il s'agit d'un sujet très vaste et difficile de résumer en quelques mots:

1) Qu'est-ce que l'intégration ?

L'intégration est d'une manière générale, le vivre-ensemble de différentes cultures/nationalités/ethnies où chacun peut tout de même conserver ses différences en respectant les règles de la société dans laquelle ils vivent.

2) A quoi doit servir une politique d'intégration ?

Une politique d'intégration cohérente doit favoriser l'accueil, l'égalité des chances et la cohésion sociale, doit empêcher la discrimination entre hommes et femmes, des religions, d'ethnies et doit assurer la participation de tous les citoyens.

3) Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

Une politique d'intégration doit se faire par :

- des programmes éducatifs pour toutes les tranches d'âge pour apprendre à mieux se connaître
- la vie associative (événements, manifestations, associations, clubs, commissions, etc. comme plateforme de rencontre)
- des campagnes de sensibilisation
- l'inclusion sociale pour assurer le bien-être de chacun
- la considération de la participation de TOUS les citoyens à la vie politique du pays, notamment par le droit de vote.

11, rue du Château  
L-6922 Berg  
www.betzdorf.lu

4) Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

Pour la CCCI, toutes les personnes sont concernées par ce sujet, les résidents luxembourgeois et non-luxembourgeois et les frontaliers. Toutes ces personnes forment la société dans laquelle on vit.

Il est difficile de répondre à la question des besoins, car ceux-ci ne peuvent pas être généralisés pour toutes les personnes, mais, d'une manière générale, il est important que les citoyens se sentent bien accueillis et que tous les citoyens aient une prise de conscience pour le sujet. Exemple : le CAI (contrat d'accueil et d'intégration) devrait être accessible à TOUS les citoyens intéressés et non seulement aux nouveaux-arrivés.

5) Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ? Quels sont les instruments, mesures, procédures, qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Le vivre-ensemble dans une société ne peut être possible que si l'accès aux décisions soit ouvert à tous les citoyens.

Les attentes et besoins subissent des modifications au fil des années, il est ainsi crucial que le cadre législatif évolue aussi en tenant compte de ces modifications.

L'école aussi doit évoluer sur le point de vue de l'intégration par une adaptation du système éducatif, comme p.ex. en ce qui concerne l'orientation des élèves pour le passage en école secondaire. Là, il est important de se focaliser sur les compétences de chacun des élèves pour ainsi déterminer vers quelle filière ils sont orientés. Encore de nos jours, ces décisions d'orientation sont trop souvent influencées, même si pas à première vue, sur l'origine/langue maternelle des élèves sous-estimés sur cette base.

Il faut aspirer à atteindre une cohérence au niveau éducatif pour éliminer la discrimination. Les parents des élèves doivent ainsi recevoir toutes les informations autour du système éducatif afin d'accompagner leurs enfants de la meilleure manière possible.

Les médias ont aussi un rôle très important dans la manière comment les gens reçoivent les informations en transposant souvent des avis préconçus dans leurs reportages et en promouvant les préjugés comme p.ex. par la mention de la nationalité ou l'origine ethnique des délinquants en cas de violation du droit.

6) Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

La CCCI voit le rôle du Gouvernement surtout dans une première mise à disposition des infrastructures et des outils nécessaires à la mise en place de l'intégration et du financement de ceux-ci.

La commune, qui est par définition plus proche des citoyens, est chargée de la mise en œuvre et de la facilitation de l'accès à ces outils, p.ex. par ses associations, clubs, manifestations, entre autres.

Les citoyens aussi peuvent et doivent même par leur participation aider à l'intégration de leurs concitoyens.



7) Question de la lutte contre discrimination, qui constitue un élément essentiel du vivre-ensemble au Luxembourg. Comment y contribuer ?

Des moyens pour contribuer à cette lutte se trouvent p.ex. dans une réforme du système éducatif, par la sensibilisation et éducation des personnes de tous les âges à ce sujet, par l'explication de la différence entre langue et langage et par l'inclusion. Il est important de faire comprendre aux gens de ne pas discriminer et de ne pas se laisser discriminer.

Il faut donner aux personnes des moyens pour pouvoir s'exprimer et pouvoir faire connaissance avec d'autres cultures comme par exemple en leur donnant une plate-forme pour leur art, chant, etc. (d'avantage d'évènements comme la Fête des Migrations, Bazar International). Cette plateforme et ces évènements doivent servir à partager des idées et à se focaliser sur les choses en commun que nous sommes censés partager plutôt que sur les différences. Il est important de noter que cet appel est destiné à tous et à toutes.

8) Proposition d'autres questions, si oui laquelle ou lesquelles avec dans la mesure du possible une suggestion de réponse(s) ?

Question importante à se poser : Quand est-ce que je suis/me sens intégré ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Steph Hoffarth  
Secrétaire communal